



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion sociale

Toulouse, le 24 mars 2020

Compte-rendu de l'assemblée plénière du CRHH du 03 mars 2020

L'assemblée plénière du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) s'est réunie le mardi 03 mars 2020 sous la présidence de Monsieur Pascal Etienne, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, et Jean-Emmanuel Bouchut, directeur de l'aménagement de la DREAL.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- 1/ Avis sur les bilans 2019 des aides au logement et à l'hébergement
- 2/ Avis sur le projet de répartition des crédits publics entre les établissements publics de coopération intercommunale et les départements, en application du troisième alinéa de l'article L.301-3 du CCH,

Les documents présentés en séance et le rapport au CRHH sont consultables sur le site internet de la DREAL Occitanie suivant : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/assemblee-pleniere-2020-a25006.html>

1/ Bilans hébergement-logement accompagné, parc public, parc privé

Cf. diaporama bilan.

Présentation : Valérie Lechardoy (DRJSCS), Isabelle Rigaud (DREAL), Fabienne Athanase (DREAL)

Échanges avec la salle :

Anne Claire Hochedel, déléguée régionale de la FAS prend acte de l'augmentation du budget alloué à l'hébergement mais souligne les difficultés toujours aussi importantes de réponse aux demandes non satisfaites. Elle souhaiterait savoir s'il serait possible de mobiliser les crédits de l'ANAH sur les centres d'accueil de jour.

La DREAL répond que cette demande sera portée au compte rendu et remontée à l'ANAH centrale, mais que dans l'état actuel des textes, les accueils de jour ne sont pas éligibles aux crédits

d'humanisation, sauf s'ils sont intégrés sur les sites des établissements d'hébergement et que le projet de travaux porte sur l'ensemble de la structure.

Jean-Michel Fabre, président de l'USH et vice-président du CD 31, se réjouit que la production de logements sociaux progresse de façon notable en 2019 par rapport à l'année précédente : c'est le résultat d'un engagement collectif de l'ensemble des acteurs, et en premier lieu des bailleurs sociaux. Mais il souligne l'augmentation en parallèle des besoins : le nombre de ménages demandeurs d'un logement social ne cesse de croître. Dans ce contexte, il faut être particulièrement vigilant aux « sorties », c'est-à-dire aux ventes HLM et démolitions qui impactent l'offre existante.

François Magne, secrétaire général d'Action Logement Services Occitanie, souligne l'impact important pour l'activité des bailleurs sociaux et l'évolution de l'offre dans les années à venir du NPNRU. Il souhaiterait pouvoir bénéficier de données à ce sujet. La DREAL indique que les données du NPNRU ont été demandées à l'ANRU : elles seront mises à disposition des membres du CRHH dès que possible.

Délibération :

L'avis du CRHH est requis sur le bilan détaillé dans le rapport au CRHH.
L'assemblée plénière émet un avis favorable à l'unanimité.

2/ Répartition des crédits 2020 hébergement-logement accompagné, parc public, parc privé

Cf. diaporamas programmation.

Présentation : Nadia Nusbaum (DRJSCS), Isabelle Rigaud (DREAL), Fabienne Athanase (DREAL)

Anne Claire Hochedel, déléguée régionale de la FAS Occitanie, note la reconduction des crédits pour les places pérennes et la poursuite du développement du logement d'abord. Elle alerte des difficultés de trésorerie que peuvent rencontrer les associations quand les délégations de crédits arrivent tardivement dans l'année.

Nadia Nusbaum de la DRJSCS précise que les crédits sont immédiatement délégués aux départements dès réception en région. S'agissant des délégations nationales de crédits trop tardives évoquées par la FAS, cette remarque sera portée au compte rendu et remontée à l'administration centrale.

Jean-Michel Fabre, président de l'USH et vice-président du CD 31, considère que les budgets alloués au logement et à l'hébergement sont ambitieux et à la hauteur des enjeux. Il regrette toutefois une certaine confusion dans les messages passés par l'État avec notamment la dépossession des collectivités délégataires d'une partie des aides à la pierre (Maprimerenov), l'exclusion brutale de 90 % des entreprises et artisans des chantiers de rénovation énergétique subventionnés dans le parc privé (éco-conditionnalité totale des aides de l'ANAH au 1/06) et le manque de coordination entre les aides des différents opérateurs, notamment ANRU, ANAH et Action Logement. Il craint une perte de visibilité des acteurs sur la cohérence d'ensemble des politiques de l'habitat.

Jean-Emmanuel Bouchut, DREAL Occitanie, indique que ces craintes sont partagées par les services de l'État au niveau régional et régulièrement remontées au niveau national. Il ajoute que concernant Maprimerénov, le système d'information de l'ANAH est en cours de construction pour le moment, mais qu'il est bien prévu que les acteurs locaux puissent avoir des éléments de connaissance du déploiement de cette aide sur leur territoire.

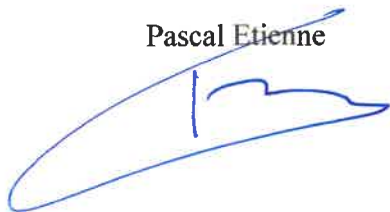
Dans le contexte de la mise en œuvre de la réduction des loyers et de la mobilisation des bailleurs sur la rénovation urbaine, Jean-Michel Fabre alerte le CRHH sur la nécessité de maintenir le rythme de réhabilitation du parc public et les ressources associées, par exemple le recours aux fonds européens.

Maryse Prat, directrice générale de La Cité Jardins, s'interroge sur les moyens spécifiquement fléchés sur le logement des jeunes. La DREAL indique que le comité régional en faveur du logement des jeunes vise à mieux définir les besoins et la réponse adaptées à ces besoins dans le cadre d'une stratégie régionale en faveur du logement des jeunes. Tous les membres du CRHH intéressés par ces travaux sont invités à y contribuer.

Délibération :

L'avis du CRHH est requis sur la programmation 2020 détaillée dans le rapport au CRHH.
L'assemblée plénière émet un avis favorable à l'unanimité.

Pascal Etienne

A blue ink signature of Pascal Etienne, consisting of a large, sweeping loop on the left and a smaller, more defined signature on the right.

Jean-Emmanuel Bouchut

A blue ink signature of Jean-Emmanuel Bouchut, featuring a complex, circular scribble on the left and a more linear signature on the right.